

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Milieu naturel : mangroves en danger ?

ENTRE dénonciation et condamnation de l'inaction de l'administration, la destruction de la mangrove est au centre d'un gros contentieux. Beaucoup d'énergie aura été dépensée à ce sujet ces derniers temps. Mais pourquoi autant de bruit autour de cet écosystème aquatique ? Qui sont les auteurs de ces destructions tous azimuts ? Pourquoi s'en prennent-ils à ces zones sensibles ? Et surtout, peut-on réparer ce tort de l'homme à la nature ? L'Union a enquêté.

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

EN juillet dernier, le ministère des Eaux et Forêts s'est fendu d'un communiqué de presse faisant état d'un contentieux lié à la destruction massive de la mangrove dans la commune d'Akanda. L'administration en charge de l'Environnement avouait alors que son intervention et même la confiscation du matériel ayant servi à la destruction, voire la fermeture du site, n'avaient pas suffi à empêcher la poursuite des travaux, voire du massacre. Toujours durant le même mois de juillet, Marc Ona Essangui, président de l'ONG Brainforest, défenseur de l'environnement, alerté par les habitants du Cap-Estérias qui assistaient impuissants à la destruction de leur mangrove, va accuser l'État de laxisme, et même d'attentisme. À coups de posts incendiaires, d'articles de presse, ce milieu aquatique va se retrouver, malgré lui, au cœur d'une actualité qui mérite donc qu'on s'y arrête. Il faut se rendre sur ses sites pour mieux comprendre de quoi il retourne. Et la mangrove, ce n'est pas ce qui manque dans la capitale. À Okala-Carrière, dans la commune d'Akanda, au travers d'une concession en construction, on a un bel exemple de l'étendue des dommages causés à cette forêt de palétuviers chez nous. Le propriétaire, selon certaines indiscretions, nie avoir voulu allonger son terrain dans les marais. Sauf que les lieux ressemblent désormais à un champ de ruines. Heureusement que

l'eau - la marée était basse lors de notre passage - est encore là pour soigner quelque peu le relief ainsi terni. Et que l'ONG Plurmea, spécialisée dans la protection des mangroves, est en train de restaurer ce qui peut l'être. Ici et là, des jeunes pousses de palétuviers (rhizophoras), plantées en sillon, attestent de ce que la nature reprendra ses droits. Mais il faudra attendre quelques années encore. Côté Okala-école, même désastre

écologique, atténué toutefois au fur et à mesure du fait d'une restauration qui porte déjà des fruits. Mais c'est au Cap, précisément au village Idolo, que la destruction bat son plein. De vastes étendues de palétuviers coupés attestent, selon une vidéo cette fois, de l'ampleur du mal. Un mal dont peine à venir à bout l'administration de tutelle en dépit des opérations de terrain. "Malgré les premières interpellations faites à l'endroit des auteurs de ces travaux (destruction de la mangrove), ces derniers se sont poursuivis, voire

Heureusement, si la déforestation des mangroves se poursuit, son taux a ralenti, passant de 1,7 % par an durant la décennie 1980-1990 à 1 % par an de 1990 à 2000, selon un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) datant de 2003.

des auteurs de ces travaux (destruction de la mangrove), ces derniers se sont poursuivis, voire



Photo : L.R.A.

Avec l'aide d'ONG, la mangrove détruite est, heureusement, restaurée.

amplifiés, donnant ainsi lieu à la destruction d'une surface importante de la mangrove", peut-on lire dans le communiqué de juillet dernier. L'administration de tutelle ne chôme donc pas. Peut-être manque-t-elle de moyens humains ou est-elle confrontée à d'autres contraintes. À moins que les mis en cause soient des pontes de la République qui, souvent, se croient au-dessus des lois. Il reste cette autre hypothèse plus plausible : trop d'administrations dans le même contentieux. D'où des lourdeurs inutiles, notamment dans la mise en place de la décision à prendre. Pour comprendre pourquoi la mangrove mobilise autant d'attention, il faut chercher dans l'importance de ce patrimoine écologique pour le bien de la nature dans son ensemble. D'où toutes les raisons de la préserver. Et surtout de la restaurer impérativement. Landry Lignabou, de l'ONG Plurmea, estime que l'on détruit la mangrove pour des raisons d'urbanisation (cas du

nord de Libreville par exemple). Mais d'autres justificatifs sont économiques. Ainsi des opérateurs qui s'installent dans la zone sud de la capitale, s'adonnant à l'exploitation des ressources de cet écosystème. De leur côté, les populations qui bâtissent de façon anarchique aux abords des mangroves se signalent par des velléités d'accaparement de cet espace en vue d'agrandir leur concession. Et c'est ici que tous sont fautifs car la mangrove est une zone dite sensible qui stabilise le trait de côte, et sert de barrière contre l'érosion due à la houle, en sus de regorger de ressources fauniques et halieutiques. Elle est en outre un lieu de reproduction de certaines espèces de poissons et de crustacés. Elle joue aussi un rôle écologique important, tant elle retient les sédiments, sert d'habitat aux oiseaux migrateurs. La mangrove séquestre par ailleurs plus de carbone que la forêt dense. Elle joue également un rôle important dans la lutte contre le ré-

chauffement climatique. Il faut donc la préserver pour que les inondations ne deviennent pas le lot quotidien de l'homme, que les vents n'entrent pas avec force sur le continent et surtout pour ne pas risquer de rompre la chaîne alimentaire dans laquelle l'homme occupe une place. Tant détruire la mangrove, c'est détruire l'économie locale des populations des côtes. Les riverains y collectant en effet des fruits de mer, les crabes et des coquillages qu'ils revendent. Autant de raisons non exhaustives de prendre soin de cette zone humide. Heureusement, si la destruction des mangroves se poursuit, son taux a ralenti, passant de 1,7 % par an durant la décennie 1980-1990 à 1 % par an de 1990 à 2000, selon un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) datant de 2003. Sans oublier que la majorité des mangroves au Gabon se trouvent dans les parcs. Elles bénéficient donc d'une certaine protection.



Qui sont les auteurs de la destruction ?

L.R.A.
Libreville/Gabon

BONNE question mais difficile réponse. Au ministère des Eaux et Forêts, les auteurs de la destruction sont protégés par le secret de l'instruction. Ils sont donc identifiés. Mais, pour certaines ONG, il suffit d'aller là où se déroulent les ventes de terrains et demander à rencontrer le chef du quartier auprès de qui se valident ces achats pour savoir qui détruit. Si les auteurs sont connus, qu'est-ce qui justifie qu'on peine à arrêter le massacre ? N'est-ce pas finalement la raison pour laquelle l'État est accusé d'attentisme ? L'administration des Eaux et forêts rétorque à ces détracteurs que c'est de la mauvaise foi. Tant ses équipes se déploient sur le terrain et interpellent les contrevenants. "Sauf qu'on ne ressent pas les effets de leurs interventions sur le terrain. Ils sont lourds à l'action", argue pour sa part un riverain sous le sceau de l'anonymat. "Tenez, dans la zone de Soduco, un opérateur économique a construit sur la mangrove provoquant en aval



Photo: L.R.A.

Autour de ce pipeline, un aperçu de la mangrove restaurée.

des inondations. Il n'a jamais été inquiété et pourtant cette administration existe bien, avec des moyens de faire cesser ce genre de désordre", poursuit-il visiblement au fait de ces questions. Et si finalement, le véritable reproche à faire à l'État était la transversalité de certaines questions qui souvent impliquent plusieurs administrations. Pour le cas des mangroves, d'aucuns parmi les destructeurs auraient des réservations foncières et même des titres fonciers sur des zones pourtant sensibles (?), selon certaines informations collectées ici et là. Ce qui suppose donc qu'ils sont fondés à entamer des travaux pour leur bâti. Comment en est-on arrivé là et comment faire cesser définitivement ces atteintes sur les mangroves ? Faire supporter le reboisement par le destructeur est-il dissuasif ?

Réparer le tort de l'homme à la nature



L.R.A.
Libreville/Gabon

IL est primordial, au regard de l'importance des mangroves, de reboiser cet écosystème aquatique. Et cela passe par l'identification du problème, ensuite des espèces détruites et enfin par les activités de réhabilitation dans certaines mangroves et restauration dans d'autres. La réhabilitation, explique, Landry Lignabou de l'ONG Plurmea, est l'action de ramener le milieu naturel en son état initial. La restauration consiste quant à elle, à choisir certaines espèces de palétuviers et à reboiser. Il faut attendre 5 à 6 ans avant de voir les fruits de cette réparation. C'est certes long, mais difficile de précipiter le processus de la nature qui a ses propres

modes opératoires. Et cela fait 7 ans que Plurmea et d'autres ONG du secteur travaillent à réhabiliter et à restaurer des mangroves détruites. Mais le mieux à faire est encore la sensibilisation pour inculquer de bons réflexes aux populations estime le directeur général de l'Environnement, Stanislas Stephen Mouba. Mieux encore, il est question de s'assurer d'un mécanisme qui assure la durabilité de ces actions. "Que

le travail de reboisement ne soit point sapé", indique encore M. Mouba. D'où une approche de complémentarité avec des activités d'écotourisme qui respectent la mangrove en créant des projets autour de ses zones humides assurant de la vie. Un projet qui rejoint par ailleurs une vision de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et ses nombreux programmes de conservation des mangroves. L'organisation onusienne milite en effet pour la promotion, la création de réserves naturelles et des activités touristiques qui permettraient aux populations locales de retirer un certain bénéfice de la préservation de la mangrove.